

Programme de Formation

CQP Technicien Sportif de Tir à l'Arc

Objectif :

Cette formation a pour objectif de former des stagiaires capables d'encadrer et d'entraîner en autonomie des séances collectives et individuelles de tir à l'arc jusqu'au niveau national, dans la limite de 12 pratiquants jusqu'à 360 heures maximum à l'année.

Le titulaire de ce CQP a pour vocation à :

- Programmer et planifier des entraînements au regard des caractéristiques des sportifs et des objectifs déterminés.
- Transmettre une technicité en vue d'améliorer la performance individuelle ou collective
- Assurer le suivi des compétitions des personnes en charge
- Garantir aux pratiquants et aux tiers des conditions de pratique sécuritaires dans l'environnement concerné

Public visé :

Toute personne licenciée détentrice d'un diplôme Entraîneur 1 minimum (diplôme fédéral) et d'un niveau de performance en tir olympique.

Le CQP Technicien Sportif intervient dans des clubs de tir à l'arc, auprès de groupe d'archers compétiteurs ayant des objectifs individuels et/ou collectifs dans la limite de 12 archers.

Prérequis :

- Avoir 18 ans minimum
- Posséder le PSC1 (Prévention et Secours Civiques de niveau 1)
- Être diplômé Entraîneur 1
- Avoir un niveau minimum de performance en tir olympique :

	Arc classique	Arc à poulies
Hommes	520	625
Femmes	500	600

Durée de la formation :

La formation est composée de 4 modules de 40 heures (voir planning joint) :

- **Module 1** : mis en œuvre au sein du comité régional entre septembre et décembre (les titulaires du diplôme E2 en sont dispensés),
- **Module 2, 3 et 4** : mis en œuvre au niveau national entre janvier et juin (CREPS DE DIJON)

Moyen pédagogique, technique et d'encadrement :

La formation est organisée pour un groupe entre 5 et 12 participants au CREPS de Dijon.

Un livret de formation est remis à l'entrée en formation. Ce livret permet d'assurer la coordination entre le club, le centre de formation et le stagiaire.

- **Encadrant** : cadres fédéraux formateurs et entraîneurs de Pôle.
- **Le centre de formation** :

Coordonnées du lieu de formation	
Adresse :	CREPS Dijon, 15 rue Pierre de Coubertin, 21000 Dijon
Téléphone :	03.80.65.46.12
Courriel :	stages@creps-dijon.sports.gouv.fr

Liste des structures mobilisées Salles et capacité de ces salles, centre documentaire, salle informatique, lieux de pratiques...
Infrastructures sportives : Espace forme, espace force, salle de danse et de fitness, gymnases, piste d'athlétisme et parcours vitae, parcours de course d'orientation permanent. Des espaces naturels (28 hectares). Salle de cours : 13 salles de cours équipées de vidéoprojecteurs dont un amphithéâtre avec une capacité pouvant aller de 15 stagiaires à 160 stagiaires. Lieux de ressources : Centre documentaire et salle informatique

Equipements et moyens pédagogiques affectés à la réalisation d'une session Matériel mobile et permanent, espaces, équipements informatiques, ...
Pour la mise en œuvre de cette formation dans les meilleures conditions, les besoins en terme d'infrastructures sont : <ul style="list-style-type: none">• une salle de cours• la salle de tir à l'arc• le terrain de tir à l'arc• la salle informatique• le centre documentaire

Concevoir un projet d'entraînement (Bloc de compétences 1 (BC1)). Le technicien doit :

- Établir un diagnostic du niveau et besoins de ses archers
- Déterminer un objectif sportif.
- Planifier la saison en intégrant les facteurs de la performance
- Programmer des cycles d'entraînement
- Utiliser des outils d'aide à la performance

Encadrer des séances de tir à l'arc auprès de publics adultes et enfants en vue de leur faire atteindre leur objectif compétitif (Bloc de compétences 2 (BC2)). Le technicien doit :

- Définir une stratégie de tir
- Optimiser les habiletés techniques pour la compétition
- Développer les qualités physiques de l'archer pour la compétition
- Préparer mentalement l'archer à la compétition
- Apprendre aux archers à entretenir et régler leur matériel
- Évaluer et analyser

Management des ressources humaines et logistique lors des échéances sportives (Bloc de compétences 3 (BC 3)). Le technicien doit gérer :

- En compétition le temps qui précède le début des tirs
- En compétition les archers pendant le temps de tir
- L'après compétition
- Le comportement des archers sur un terrain de compétition

Régler le matériel en vue de produire une performance (Bloc de compétences 4 (BC4)). Le technicien doit:

- Vérifier le matériel
- Choisir et adapter le matériel aux archers
- Régler le matériel de compétition
- Entretenir le matériel

Assurer la protection des pratiquants et des tiers au cours des séances et connaître pendant, la pratique du tir à l'arc, la conduite à tenir en situation d'incident ou d'accident (Bloc de compétences 5 (BC5)). Le technicien doit:

- Assurer sa propre sécurité ;
- Assurer la sécurité du site ;
- Assurer la sécurité du pratiquant ;
- Assurer la sécurité des tiers ;
- Assurer la gestion des incidents et intervenir pour restaurer une situation normale ;
- Protéger les blessés et le groupe, alerter les secours et prévenir en cas d'accident en fonction des procédures existantes.
- Favoriser un environnement valorisant les conduites citoyennes

Evaluation et validation

Des fiches d'évaluation sont présentes dans le livret de formation pour permettre au stagiaire de s'évaluer avant la certification.

Les épreuves de certification se composent de 4 épreuves :

- **Epreuve 1** : Pédagogie et entretien - Régional

Une séance pédagogique d'1h30 minimum (2h00 maximum) avec le public compétiteur de club du candidat (de 2 à 12 archers maximum) suivie d'un entretien avec le jury

- **Epreuve 2** : Oral dossier - National

Une épreuve orale : présentation d'un dossier suivi d'un entretien. Un power point servira de support à l'exposé.

- **Epreuve 3** : Vidéo - National

L'épreuve consiste à évaluer les capacités d'analyse et de remédiation du candidat sur la base d'une vidéo d'une situation compétitive.

- **Epreuve 4** : Pratique - Régional

Une épreuve pratique : consistant à évaluer la capacité du candidat à régler un arc de Compétition.

Coûts pédagogiques :

Vous êtes entraîneur 1 : 4 semaines de formation : 1464,00 € TTC

Vous êtes entraîneur 2 : 3 semaines de formation : 1098,00 € TTC

Possibilité d'hébergement et de restauration sur place, contacter directement le CREPS de Dijon au 03.80.65.46.12 - stages@creps-dijon.sports.gouv.fr

Pour toute information, vous pouvez contacter le département formation :

Fédération Française de Tir à l'Arc - FFTA

Monsieur Guillaume DUBORPER

12 place Georges Pompidou

93160 NOISY-LE-GRAND

Téléphone : 01 58 03 58 57

E-mail : g.duborper@ffta.fr / s.meunier@ffta.fr (secrétariat)